République Française Département de Meurthe-et-Moselle

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



## Nombre de membres :

En exercice: 14

Présents: 9 Pouvoir: 2 Excusés: 2 Absents: 1

Date de convocation:

02/10/2023 <u>Date d'affichage</u>: 02/10/2023

## **SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

<u>Présents</u>: Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Betty CLAUDOT, Isabelle MARTZ, Maryline WIESENER, Sonia CORDONNIER

Messieurs Franck CHERY, Frédéric THOMAS, Roger SIMON,

Pouvoir: Mr GATIMEL pour Mr THOMAS
Mr BURGER pour Mr SIMON

Absents excusés: Jean Claude DOTTE, Jean Pierre ROUX, Allan GATIMEL, Roger BURGER

Absent: Nancy NAWROT

Secrétaire de séance: Sonia CORDONNIER

DCM n°20231411\_11

## DELIBERATION N° 11 : TRANSFERT COMPETENCE BORNES ELECTRIQUES A LA CCMM

Madame le Maire informe que le Conseil Communautaire du 21.09.2023 a délibéré sur 2 modifications des compétences communautaires après les avis favorables de la Conférences des Maires et du Bureau Permanent, à savoir :

- la prise de compétence « Infrastructure de recharge de véhicule électrique » avec pour objectif de la déléguer ensuite au Syndicat d'électrification de Meurthe et Moselle
- la modification de la compétence relative au déploiement des véloroutes voies vertes au sein du bloc de compétence « Transport organisation des mobilités »

Le conseil doit se prononcer sur ce changement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les 2 modifications des compétences communautaires et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférents 11 votants

11 pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition conforme Le Maire, Margaret DUMONT



